

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2013 – 109

**Date :**

21/01/2014

**Objet :** Conservation des prairies

**Vote :**

FAVORABLE  
A L'UNANIMITE

- **Considérant** l'article 8 du décret 2006-672 du 8 juin 2006 modifié par le décret n°2013-420 du 23 mai autorisant le vote électronique dans les commissions administratives,
- **Considérant** que les conditions de vote prévues dans le décret précédemment citées ont été respectées,

*Le présent avis a été adopté à l'unanimité des 20 membres du CSRPN ayant pris part au vote.*

En France, entre 2006 et 2010, les surfaces déclarées en prairies permanentes ont chuté de 6,3 %, relève un rapport du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Ecologie) diffusé le 4 novembre 2013.

En Lorraine, le phénomène est identique, selon les indicateurs du profil environnemental de la Lorraine, les prairies représentaient 21,55% du territoire lorrain en 2006, contre 19,92% en 2010 (DREAL Lorraine, 2013). Cette régression des superficies de prairies atteint 30 % depuis 1970, chiffre qui est encore accentué par le fait que la définition actuelle de la prairie permanente inclut les prairies temporaires retournées à une fréquence de tous les 5 ans au moins

Les prairies diminuent régulièrement avec la modification des modes de production agricole. A plusieurs reprises au cours de ses réunions, le CSRPN s'est inquiété du retournement des prairies au profit de la mise en culture.

### **PRESENTATION :**

Parmi les évolutions récentes de l'agriculture en Lorraine, et dans un contexte général de diminution rapide du nombre des exploitations, le recensement agricole 2010 (Source : Recensement agricole 2010, DRAAF Lorraine, Typologie CRAL) a mis en évidence que la Lorraine est une terre de polyculture/élevage avec une répartition des exploitations lorraines qui est la suivante

- 28%, sont des Systèmes laitiers qui occupent 50% de la Surface Agricole Utile (SAU);
- 13% sont des Systèmes à dominante céréalière qui occupent 22% de la SAU;
- 21% sont des Systèmes viande qui occupent 25% de la SAU;
- 34% sont des petites exploitations qui occupent seulement 2% de la SAU;
- 4% sont des Systèmes diversifiés représentant 1% de la SAU.

Le recensement agricole permet également de constater que même si les élevages laitiers représentent toujours un poids important, leur nombre a baissé de 33% en 10 ans (2000-2010). Ce sont les systèmes à dominante élevage et les systèmes herbagers qui ont connu les plus nets reculs, avec respectivement -44% et -37%.

Ces évolutions se traduisent par une diminution des prairies permanentes qui représentent en Lorraine et en 2010, 38% de la surface agricole (source : DRAAF Lorraine). Parallèlement, la surface occupée par les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, maïs) a progressé entre 2000 et 2010.

Or, les prairies représentent un élément de base des paysages lorrains. Au niveau écologique, les prairies constituent un réservoir de biodiversité. Au-delà de leur grande diversité d'habitats herbacés, les prairies comportent généralement des mares et des haies qui multiplient leur intérêt biologique et écologique. Leur retournement conduit à une altération et à une fragmentation de la matrice paysagère favorable à la connexion des réservoirs de biodiversité, entraînant le risque de non atteinte des objectifs de biodiversité vis-à-vis de l'UE.

Il en est de même quant aux impacts sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dont l'atteinte du bon écologique est défavorisé par la perte des prairies au profit des cultures.

Le constat est identique pour les quatre départements lorrains, cette tendance est clairement identifiée au travers des chiffres figurant dans le tableau suivant :

| Départements    | Pâturages permanents |                |                     |               |
|-----------------|----------------------|----------------|---------------------|---------------|
|                 | 2005                 | 2013           | Evolution 2005-2013 |               |
|                 |                      |                | ha                  | %             |
| M-et-Moselle    | 85 330               | 77 994         | -7 336              | -8,60%        |
| Meuse           | 99 776               | 89 927         | -9 849              | -9,90%        |
| Moselle         | 116 433              | 107 542        | -8 891              | -7,60%        |
| Vosges          | 128 576              | 124 920        | -3 656              | -2,80%        |
| <b>Lorraine</b> | <b>430 115</b>       | <b>400 383</b> | <b>-29 732</b>      | <b>-6,90%</b> |
| France entière  | 8 065 063            | 7 979 888      | -85 175             | -1,10%        |

Source : DRAAF Lorraine – SRISE  
 2005 : Note d'informations REF PAC / 2005 / 24 bis en date du 23/12/2005  
 2013 : Extraction ISIS du 12/10/2013

Pour la période 2005-2013, la perte représente près de 30 000 ha, soit une diminution de 6,9%, avec des disparités importantes suivant les départements, alors que pour la même période, la perte atteint 1,1% au niveau national.

## **AVIS DU CSRPN**

Le CSRPN s'inquiète de l'ampleur du phénomène de retournement de prairies en Lorraine et des répercussions prévisibles sur la biodiversité et sur la qualité de l'environnement. Certains de ces milieux sont peu connus et abritent une biodiversité originale et remarquable pour notre région.

### **Le CSRPN souhaite :**

- qu'en l'attente des nouvelles dispositions de la Politique Agricole Commune 2014, un moratoire soit exercé sur le retournement des prairies en Lorraine.
- que des actions de préservation des habitats prairiaux soient renforcées au travers des politiques agro-environnementales,

- que des actions d'amélioration des connaissances soient menées afin d'identifier les prairies naturelles à grande valeur patrimoniale qui pourraient exister en Lorraine et qu'un observatoire de l'évolution de ces milieux soit mis en place d'urgence,

- que soient mises en œuvre rapidement les dispositions du Plan Régional de l'Agriculture en Lorraine, document de cadrage élaboré en 2013, approuvé par le Préfet de la Région Lorraine (Arrêté SGAR 2013-313 du 17/10/2013).

**Par ailleurs, le CSRPN, prenant acte que la gestion des crédits FEADER vient d'être placée sous l'égide de la Région Lorraine, alerte son Président sur la nécessité :**

- que les actions de préservation des habitats prairiaux soient renforcées au travers des politiques agro-environnementales,

A cette fin, la définition des Zones d'Actions Prioritaires sur lesquelles ces crédits de mesures agri-environnementales seront attribués devront inclure :

- toutes les zones Natura 2000 (et pas seulement celles prioritaires prévues par l'Etat) sachant que l'adhésion des acteurs agricoles à ces mesures permet d'assurer la conservation du bon état écologique de près de 16 000 ha d'habitats prairiaux d'intérêt européen,
- les espaces naturels et agricoles extensifs (prairies) inclus dans le SRCE à venir, tant en termes de réservoirs de biodiversité qu'au titre de corridors écologiques,
- les espaces prairiaux concernés par les Plans Nationaux d'Actions déclinés en Lorraine.

- que la Région Lorraine (comme d'autres collectivités départementales) apporte sa propre contribution à des mesures spécifiques lorraines relatives à des systèmes prairiaux situés hors Natura 2000, afin que ces ZAP soient dotées d'outils de contractualisation adaptés.

Le président du CSRPN  
M. Serge MULLER

